



2023 /
S'LOW

Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 octobre 2023

Date de convocation

29 SEPTEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le dix octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Date d'affichage

04 OCTOBRE 2023

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe - Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian, HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Thérèse ZAOUÏ, Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....28

Votants.....33

Étaient Absents excusés :

Laurence MOREL, adjointe au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.

Thomas JORIEUX, adjoint au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.

Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire.

Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Jean-Yves NAVA, conseiller municipal délégué.

N° DEL-23-47

Objet

**Cession des
parcelles non bâties
B6946 et B6945**

Secrétaire de séance : Patrick LEMAIRE

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 octobre 2023

Vu l'article L2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales suivant lequel « Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune »

Vu les articles L2111-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis des Domaines en date du 30/09/2022, valable 18 mois,

Considérant les parcelles B 6945 et B 6946, situées Place des Hirondelles et Rue de la Mésange, d'une contenance respective de 26 m² et 20m²,

Considérant que ces parcelles ne sont pas, du fait de leur accès restreint, affectées à l'usage du public, et sont classées dans le domaine privé communal,

Considérant la demande des riverains de se rendre acquéreurs de ces fonciers,

Considérant que conformément à l'estimation des domaines, une proposition d'achat a été faite à :

- Monsieur Fosse pour la parcelle B 6946 au prix de 348 euros,
- Madame Briquet pour la parcelle B 6945 au prix de 452 euros,

Considérant que l'ensemble des frais d'actes ou autres démarches nécessaires à la cession des parcelles B 6945 et B 6946 seront à la charge des acquéreurs,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver la cession de la parcelle B 6946 par la ville de Marly au profit de Monsieur Fosse,
- d'autoriser que cette cession intervienne au prix de 348 €, hors frais d'actes et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- d'approuver la cession de la parcelle B 6945 par la ville de Marly au profit de Madame Briquet,
- d'autoriser que cette cession intervienne au prix de 452 €, hors frais d'actes et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer tous actes relatifs à cette cession, tous frais de cession étant supportés par l'acquéreur.

le Conseil Municipal,
Oùï l'exposé de Madame Céline PLATEEL-THUIN,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

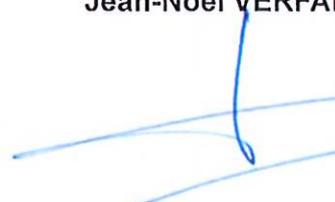
-ADOPTÉ la proposition.

Le secrétaire de séance
Patrick LEMAIRE



Transmis en sous-préfecture le 23/10/2023.....
Document exécutoire à compter du 23/10/2023.

Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE



JNU